

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2024-07-19

ARTICLE 1^{ER} :

Un marché public de travaux est passé avec le groupement d'entreprises conjointes non solidaires composé de l'entreprise RMCL domiciliée 1 La Gare de Vebret - 15240 VEBRET et de SPIE BATIGNOLLES MALET domiciliée Les Escrozes - 19100 BRIVE LA GAILLARDE concernant les travaux d'aménagement du centre ancien pour un montant de 612 264.00 € HT pour la tranche ferme et 57 657.50 € HT pour la tranche optionnelle n°1 soit un montant global du marché de 669 921.50 € HT soit 803 905.80 € TTC.

MEYMAC, le 22 juillet 2024



Le Maire de Meymac,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ph. Brugere".

Philippe BRUGERE